



Le scandale Salah Hammouri

Par [Alain Gresh](#)

Mondialisation.ca, 20 octobre 2008

[Les blogs du Diplo](#) 20 octobre 2008

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

Salah Hammouri est ce jeune franco-palestinien, emprisonné durant plus de trois ans, condamné par un tribunal militaire israélien sans preuves à sept ans de prison à l'issue d'un procès où l'utilisation des « aveux » rappelle de sinistres souvenirs. Hammouri reste inconnu pour de nombreux français. Alors que la mairie de Paris et le gouvernement français se mobilisent pour les « otages », et en premier lieu pour le soldat franco-israélien Gilad Shalit, le silence autour du cas de Hammouri a quelque chose d'exemplaire, comme l'explique dans un article d'une page de *Libération* Christophe Ayad, « Israël : un Français aux oubliettes » (18-19 octobre 2008) - je n'ai pas trouvé l'article sur le site de *Libération*, hasard ? J'en reproduis donc de longs extraits.

« Salah Hammouri a été arrêté le 13 mars 2005 sur la route de Ramallah. Deux heures plus tard, la police israélienne retournait l'appartement de ses parents, à Jérusalem-Est, à la recherche de preuves. Ils ont tout retourné, saisi le disque dur de son ordinateur. Ils sont allés jusqu'à démonter les lavabos, se souvient Denis Hammouri, la mère de l'étudiant en sociologie de l'université de Bethléem. Pendant que son fils est détenu pendant trois mois à la prison de la Moskobieh, à Jérusalem, elle apprend dans la presse qu'il est censé avoir participé à un complot visant à assassiner le rabbi Ovadia Yossfe, chef spirituel du parti Shas (ultra-orthodoxe séfarade). Il est aussi accusé d'appartenir au FPLP. Pendant les trois années qui suivent, Salah Hammouri est maintenu en détention administrative, comme la grande majorité des 11 600 prisonniers palestiniens, c'est-à-dire sans supervision de la justice civile. La routine en Israël. »

Pourquoi a-t-il avoué ?

C'est que le procureur lui a proposé un marché. *« Si Salah reconnaît les faits, il prendra sept ans de prison : sinon ce sera quatorze. Le dossier est pourtant mince : aucune preuve matérielle, ni armes, ni mails, ni plan, ni écoutes. Les seules « preuves » sont les témoignages, aussitôt rétractés, de détenus palestiniens et l'aveu de Salah, qui a reconnu être passé devant la maison du rabbin avec un ami, accusé lui aussi. L'avocate conseille à la famille d'accepter, car les juges militaires suivent toujours les réquisitions. En tant que Palestinien de Jérusalem, Salah n'a droit à aucune remise de peine. Il ne peut faire appel. »*

Jusqu'à-là, il faut le dire, rien que de très banal pour un Palestinien. N'oublions pas que la Palestine occupée compte sans doute le plus grand nombre de prisonniers politiques du monde ; que la torture est d'usage courant ; que les détentions sans jugement le sont aussi ; que la majorité des jeunes hommes, à un moment ou à un autre, passent par les prisons israéliennes ; que ces centaines de mineurs et de femmes sont aussi emprisonnés.

« Ce qui est scandaleux dans cette affaire, c'est le silence assourdissant des autorités

françaises. Dès la condamnation, souligne Christophe Ayad, les autorités françaises se retrancheront systématiquement derrière la décision de justice et derrière cet aveu de culpabilité. Dans un courrier, Rama Yade va jusqu'à reprocher à Salah Hammouri de ne pas avoir exprimé de « regrets ». Lors de sa rencontre avec Denise Hammouri, fin mai, la secrétaire d'Etat aux droits de l'homme semble découvrir l'affaire. L'ambassadeur spécial des droits de l'homme, François Zimmeray est aux abonnés absents. Tout comme l'Elysée. »

Un mot sur François Zimmeray. Cet ancien député européen socialiste s'est tellement aligné sur les positions israéliennes au début des années 2000 que le Parti socialiste, peu suspect pourtant de pencher en faveur des Palestiniens, a finalement décidé de ne pas le représenter aux élections de 2004. Mais Nicolas Sarkozy l'a récupéré. (une recherche rapide sur Google permet de trouver les déclarations de ce personnage).

En conclusion, Christophe Ayad souligne que l'Elysée, qui a trouvé le temps de recevoir les parents de Gilad Shalit, n'a pas trouvé le temps pour recevoir Denise Hammouri. « Une tièdeur qui contraste avec les mots de réconfort du père de Gilad Shalit, qui avait su trouver les mots pour répondre à la lettre que lui avait envoyé Denise Hammouri en souhaitant la libération de leurs deux enfants. »

Notons que l'ancien député communiste Jean-Claude Lefort vient de créer [un comité de soutien à Salah Hammouri](#).

La source originale de cet article est [Les blogs du Diplo](#)

Copyright © [Alain Gresh](#), [Les blogs du Diplo](#), 2008

Articles Par : [Alain Gresh](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca